

ANNEXE 5 : Modèle d'attestation de stage ^{1 2}

Logo de l'organisme d'accueil

ATTESTATION DE STAGE

à remettre à la ou au stagiaire à l'issue du stage

ORGANISME D'ACCUEILNom ou dénomination sociale : ABTEL SASAdresse : Groupe Delta - Rte d'Arles Km 430230 BOUILLARGUES☎ : 04 66 04 06 13

certifie que

LA OU LE STAGIAIRENom : BOUCAUD Prénom : BastienNé(e) le : 19/04/2005 Sexe : F ☐ M ☒Adresse : 46 Rue du général Jean Campans31000 TOULOUSE☎ : 06 68 95 98 31 Miel : bastien.b@quark.frÉTUDIANT(E) EN BTS Services informatiques aux organisationsOption ☒ SISR ☐ SLAM

AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :

Nedisschool Toulouse

a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études

DURÉE DU STAGEDates de début et de fin du stage : Du 01/07/2025 au 31/07/2025
Représentant une **durée totale** de Un nombre de semaines / de mois

(rayer la mention inutile).

La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.

MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE À LA OU AU STAGIAIRELa ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un **montant total** de euros.

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art. D.124-9)

Fait à Bouillargues le 28/08/2025Nom, fonction et signature de la personne
représentant de l'organisme d'accueilM^r Jean Philippe NAVARROABTELR.D. 6113 - 30230 Bouillargues
SAS au capital de 60000€

SIRET 39880573900016 - APE 6203Z

www.abtel.fr - contact@abtel.fr
Tel. 04 66 04 06 13¹ Remettre autant d'attestations que d'entreprises fréquentées pour couvrir les semaines de stage réglementaires.² Pour les personnes candidates se présentant au titre de leur activité professionnelle, cette attestation sera remplacée par des certificats de travail.

ANNEXE IX : Modèle d'attestation de stage ^{1 2}

Logo de l'organisme d'accueil obligatoire

ATTESTATION DE STAGE

à remettre à la ou au stagiaire à l'issue du stage

ORGANISME D'ACCUEIL

Nom ou dénomination sociale : ABTEL SAS
Adresse : Groupe Delta - Rte d'Arles Km4
30230 BOUILLARGUES
tél : 04.66.04.0613

certifie que

LA OU LE STAGIAIRE

Nom : BOUCAUD Prénom : Bastien
Né(e) le : 19/04/2005 Sexe : F ☐ M ☒
Adresse : 46 Rte du GENERAL Jean Compagnon
31000 TOULOUSE
tél : 06.68.95.9831 Mail : bastienb@quark.fr

ÉTUDIANT(E) EN BTS Services informatiques aux organisations

Option

☒ SISR☐ SLAM

AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :

Mediaschool Toulouse

a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études

DURÉE DU STAGE

Dates de début et de fin du stage : Du 8.12.2025 au 16.01.2026
Représentant une durée totale de 6 semaines nombre de semaines / de mois ^{(rayer la mention inutile).}

La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.

MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE À LA OU AU STAGIAIRE

La ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de euros.

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art. D.124-9)

Fait à Bouillargues le 23.10.3.1.2026

Nom, fonction et signature de la personne représentant de l'organisme d'accueil

ABTEL

R.D. 6113 - 30230 Bouillargues
SAS au capital de 60000€
SIRET 39880573900016 - APE 6203Z
www.abtel.fr - contact@abtel.fr
Tel. 04.66.04.06.13

¹ Remettre autant d'attestations que d'entreprises fréquentées pour couvrir les semaines de stage réglementaires.

² Pour les personnes candidates se présentant au titre de leur activité professionnelle, cette attestation sera remplacée par des certificats de travail.